

29 HAUSSMANN EURO OBLIGATIONS D'ETATS

Rapport mensuel

OBJECTIFS D'INVESTISSEMENT

L'objectif de gestion du FCP est, sur la durée de placement recommandée supérieure à 5 ans, de surperformer annuellement l'indice ICE BofA Euro Government (EG00 Index) coupons réinvestis, en s'exposant aux marchés d'obligations d'Etats de la zone Euro. Cette gestion est mise en œuvre de façon discrétionnaire au sein de l'OPCVM. Les décisions d'investissement intègrent à la fois des critères financiers et extra-financiers. La prise en compte des critères de responsabilité environnementale, sociale et de gouvernance de l'entreprise (ESG) dans la sélection de titres vise à évaluer la capacité des Etats à transformer les enjeux du développement durables en vecteurs de performance. Le FCP promeut des caractéristiques environnementales et/ou sociales au sens de l'article 8 du Règlement SFDR.

HISTORIQUE DE PERFORMANCES

GRAPHIQUE DE PERFORMANCES (base 100)

PERFORMANCES

DONNÉES DE RISQUE

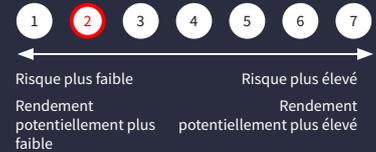
Cette part a été créée il y a moins d'un an, il n'y a donc pas assez de données historiques pour fournir une indication significative de sa performance aux investisseurs.

Source : Société Générale Investment Solutions France

JANVIER 2025

FR001400N3U0 VL
1022,94

Indicateur synthétique de risque ISR



Date de lancement

22 février 2024

Forme juridique

Fonds commun de placement de droit français

Société de gestion

SG 29 Haussmann

Nom du gérant

Samuel Berhmani, Christophe Mauduit

Dépositaire/Conservateur

Société Générale S.A.

Type d'investisseur

Tout investisseur

Devise de la part

EUR

Valorisation/Souscription/Rachat

Quotidien

Souscription minimum

1 millième de part

Coûts ponctuels

Coûts d'entrée 1,00%
Coûts de sortie 0,00%

Coûts récurrents

Frais de gestion et autres frais administratifs et d'exploitation 0,85%
Coûts de transaction 0,20%

Coûts accessoires

Frais de performance
-%

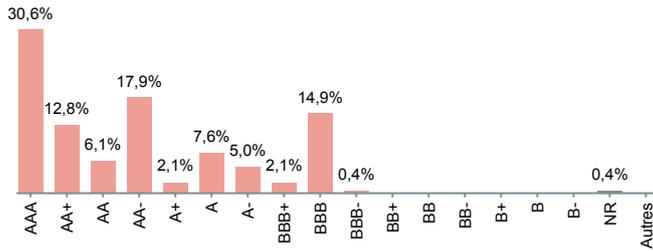
Benchmark (indice de référence)

ICE BofA Euro Government TR EUR

⁽¹⁾ Échelle de risque allant de 1 (risque le plus faible) à 7 (risque le plus élevé); le risque 1 ne signifie pas un investissement sans risque. La catégorie de risque associée à ce fonds n'est pas garantie et pourra évoluer dans le temps.
Tout renseignement contractuel relatif au fonds renseigné dans cette publication figure dans le prospectus. Le prospectus, le DICI, ainsi que les états financiers annuels et les statuts sont disponibles gratuitement auprès du siège de SG 29 Haussmann ou sur le site suivant : www.sg29haussmann.societegenerale.fr

Critères financiers

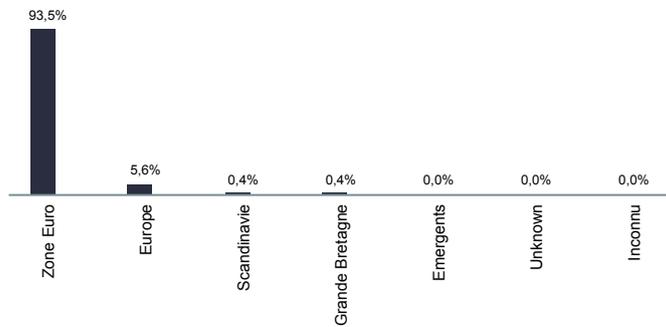
RÉPARTITION OBLIGATION PAR NOTATION



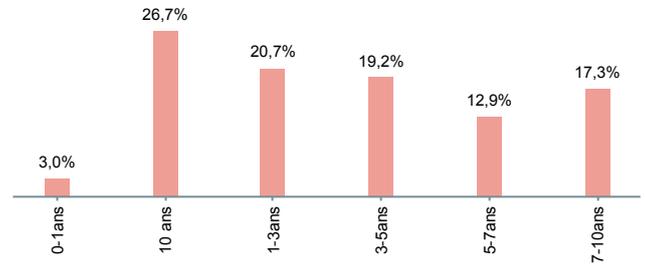
10 PRINCIPALES POSITIONS GLOBALES

Nom	Poids
GERMANY 1.30% 15/10/2027	5,2%
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0% 15/08/2026	3,6%
REPUBLIC OF AUSTRIA 2.9% 23/05/2029	2,7%
GERMANY 0% 10/10/2025	2,5%
FRANCE 2.75% 25/02/2029	2,3%
ITALIAN REPUBLIC 4% 30/10/2031	2,3%
BUONI POLIENNAL DEL TES 4.10% 01/02/2029	2,2%
FINNISH GOVERNMENT 0.0% 15/09/2026	2,2%
FEDERAL REPUBLIC OF GERMANY 0.25% 15/08/2028	2,0%
KINGDOM OF SPAIN 3.50% 31/05/2029	2,0%

RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE



RÉPARTITION PAR MATURITÉ



Source: Société Générale Investment Solutions France

La pondération réelle, les allocations d'investissements et les rendements sont susceptibles de varier sur une période continue et peuvent ne pas être exactement les mêmes que ceux indiqués. Les investisseurs doivent comprendre les différentes classes d'actifs qui composent les allocations d'investissements car chaque classe d'actifs possède des types de risques spécifiques.

Critères extra-financiers

INDICATEURS ESG

	Fonds	Univers
Note de qualité ESG*	6,7	6,6
Couverture de la notation ESG	97,20%	100,00%
Note ESG	A	A
Empreinte carbone (tonnes de CO2 / millions investis)	48,3	
Couverture de l'empreinte carbone	11,00%	0,00%

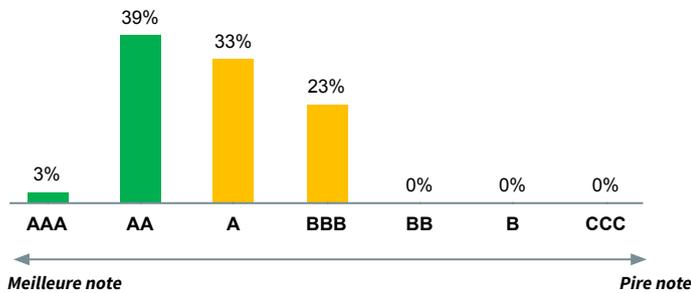


Une tonne de CO2 c'est un aller-retour Paris-New-York

ENGAGEMENTS DURABLES

Investissement durable	3.8
Engagement	30.0%
Taxonomie	2.9

RÉPARTITION PAR NOTES ESG



SECTEURS CONTROVERSÉS

Exclusion des émetteurs avec plus de 15% de revenus dans :

Secteurs	Poids dans le fonds
Jeux d'argent	0,00%
Défense et armement	0,00%
Pétrole & Gaz	0,00%
Tabac	0,00%
OGM	0,00%

RÉPARTITION DES INDICATEURS DE CONTROVERSE DU FONDS



PRINCIPAUX CONTRIBUTEURS À L'IMPACT DURABLE

	% de revenus durables	Poids dans le fonds
ACEA SPA	16,4%	1,1%
ACTION LOGEMENT SERVICES SAS	0,0%	0,8%
AGENCE FRANCAISE DE DEVELOPPEMENT EPIC	0,0%	0,7%
BNG BANK NV	0,0%	0,5%
BELFIUS BANQUE SA	0,0%	0,4%

INDICATEURS D'IMPACT



Revenus des solutions à impact durable

1%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 100,0%/100,0%



Femmes au sein du comité exécutif

42%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 6,8%/0,0%



Membres indépendants au Conseil d'administration

76%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 6,1%/0,0%



Emetteurs exposés à de sérieuses controverses

0%

Univers: 0,0%
Couverture MSCI (fonds/univers) 11,0%/0,0%

Le calcul des scores ESG et des indicateurs d'impacts sont réalisés sur la seule poche éligible (hors liquidités et titres de créances publics).

Couverture de la notation fonds/indice (%)

Les données de cette page proviennent de source MSCI

*La note de qualité ESG de l'univers est retraité des 20% des moins bonnes notes ESG

COMMENTAIRES DE GESTION

Pour conclure ce premier mois de l'année 2025, le FCP sous-performe légèrement son indice de référence avec une performance globale en territoire négatif de l'ordre -0,21% soit -0,11% en relatif.

Le 20 janvier 2025, les Américains ont pu admirer la seconde investiture de Donald Trump à la présidence des États-Unis, aux côtés d'un congrès majoritairement républicain, garant d'un mandat fort à impact, laissant présager une année 2025 sous l'égide politique. C'est d'ailleurs la tournure qu'a pris ce début d'année avec un président américain qui multiplie d'ores et déjà les annonces concernant la lutte contre l'immigration et le déséquilibre de la balance commerciale, deux sujets clés de son second mandat. Les droits de douane servent d'outil de négociation efficace avec les différents pays afin d'obtenir des compromis favorables pour les États-Unis, toutefois les marchés n'accueillent pas d'un bon œil ce moyen de pression et semblent s'inquiéter d'un retour en force de l'inflation.

De l'autre côté de l'Atlantique, d'une manière assez inattendue, l'indice PMI de la zone euro est revenu en territoire d'expansion, à 50,2 (vs 49,7 attendu et 49,6 en décembre) et s'est accompagné d'un rebond de l'inflation, via une publication sortie au-dessus des attentes. Dans ce contexte, les taux européens se sont retrouvés orientés à la hausse au cours du mois, expliquant le mauvais comportement du fonds. Le Bund à maturité 10 ans signe une hausse de 8 points de base, permettant au spread français de se resserrer au cours du mois pour revenir sur des niveaux autour de 75 points de base.

Le climat politique allemand gagne en incertitude à mesure que s'approche la date des élections du Bundestag ; par conséquent, les spreads périphériques se sont également resserrés d'environ 10 points de base au cours du mois. La stratégie initiée par la gestion : long BTP – short Bund permet ainsi de compenser une partie de la performance négative. Par ailleurs, profitant de la petite accalmie sur les déboires politiques français, la gestion a coupé sa position long OAT – short Bund qui représentait environ 5% de l'actif total.

Conformément à la vue de la maison de gestion, le FCP conserve une surpondération en sensibilité aux taux de l'ordre de 70 points de base par rapport à son indice de référence, pour un niveau global atteignant les 7,85 (incluant les produits dérivés).

Le FCP continue d'afficher un rendement actuariel brut supérieur à celui de son indice de référence, 2,84% vs 2,76%. Aidé par une bonne contribution de la poche diversifiée, incluant les agences et les collectivités territoriales, qui représente toujours 20% de l'allocation. Pas de variations également pour le taux d'émissions durables en portefeuille qui reste au-delà des 50%, un plancher symbolique pour la stratégie ISR du FCP.

GLOSSAIRE

SFDR (Sustainable Finance Disclosure Regulation)

Le règlement (UE) 2019/2088 du Parlement européen et du Conseil du 27 novembre 2019 concerne les informations à fournir en matière de développement durable dans le secteur des services financiers (dit règlement SFDR ou règlement Disclosure).

TAXONOMIE

Le règlement (UE) 2020/852 du Parlement européen et du Conseil du 18 juin 2020 (dit règlement Taxonomy) établit un cadre pour faciliter l'investissement durable et modifiant le règlement (UE) 2019/2088.

INDICATEURS ESG

Les notations ESG MSCI visent à mesurer la résilience d'une entreprise face aux risques ESG (Environnement, Social et Gouvernance) à long terme. Pour chaque entreprise, un score moyen pondéré est calculé sur la base des scores et des pondérations des 3 facteurs. Pour obtenir une note finale sous forme de lettre, ce score est normalisé par secteur d'activité. La note ajustée de l'industrie correspond à une note comprise entre AAA et CCC. Ces évaluations des performances des entreprises ne sont pas absolues mais sont explicitement destinées à être relatives aux normes et aux performances des pairs de l'industrie d'une entreprise.

*La note de qualité ESG de l'univers est retraitée des 20% des moins bonnes notes ESG

Lettre	CCC	B	BB	BBB	A	AA	AAA
Note	0 - 1.4	1.4-2.9	2.9-4.3	4.3-5.7	5.7-7.1	7.1-8.6	8.6-10

EMPREINTE CARBONE

En tant qu'indicateurs clés du changement climatique, les émissions de gaz à effet de serre (GES) sont classées selon le protocole des gaz à effet de serre et sont regroupées en trois catégories:

Champ d'application 1 - Champ d'application direct: les émissions de GES sont celles qui proviennent directement de sources détenues ou contrôlées par l'institution.

Champ d'application 2 - Champ d'application indirect: les émissions de GES sont des émissions indirectes générées principalement par la production d'électricité consommée par l'établissement.

Champ d'application 3 - Champ d'application indirect: les émissions de GES sont toutes les autres émissions indirectes de l'ensemble des informations contenues dans la documentation réglementaire du fonds, et notamment du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, disponible sur simple demande auprès de votre conseiller, sur le <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/> et le site de l'AMF ([HYPERLINK "http://www.amf-france.org"](http://www.amf-france.org)) ainsi que le prospectus en vigueur également disponible sur simple demande auprès de SG 29 Hausmann ou de votre conseiller. Nous vous invitons plus particulièrement à prendre connaissance des coûts et charges du fonds, qui ont une incidence négative sur sa performance, ainsi que des facteurs de risques spécifiques à ce fonds. L'investisseur potentiel doit également s'assurer de la compatibilité du produit avec sa situation financière, ses objectifs d'investissement, ses connaissances et son expérience en matière d'instruments financiers, son degré d'acceptation du risque et sa capacité à en subir les pertes ainsi que ses préférences en matière de durabilité des produits financiers. En conséquence, SG 29 Hausmann ne peut en aucun cas être tenue responsable, directement ou indirectement, de toutes les conséquences, notamment financières, résultant d'opérations sur instruments financiers conclues sur la base de ce seul document qui ne se substitue pas aux documents réglementaires et aux documents d'informations périodiques du fonds. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le présent document est émis par SG 29 Hausmann, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 06000029, S.A.S au capital de 2.000.000 €, agissant sous la dénomination commerciale de Société Générale Investment Solutions (France), ayant son siège au 29 Boulevard Hausmann, 75009 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 450 777 008. De plus amples détails sont disponibles sur le site de SG 29 Hausmann : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/> N°ADEME: FR231725_01YSGB

Le fonds utilise des données MSCI qui sont basées sur des chiffres déclaratifs ou estimés d'entreprises. Il vise à prendre en compte les émissions de GES des champs d'applications 1 et 2, produites par les sociétés détenues en portefeuille

AVERTISSEMENT

Le présent document, de nature publicitaire, n'a pas de valeur contractuelle. Son contenu n'est pas destiné à fournir un service d'investissement, il ne constitue ni une offre de produit ou service, ni une recommandation personnalisée sur un produit financier, ni une sollicitation d'aucune sorte, ni un conseil juridique, comptable ou fiscal de la part de SG29 Hausmann. La référence à certains instruments financiers, le cas échéant, est donnée à titre d'illustration pour mettre en avant certaines valeurs présentes ou qui ont été présentes dans le portefeuille du fonds. Elle ne constitue pas une recommandation d'investissement dans ces instruments. Les informations sur les performances passées éventuellement reproduites dans le présent document ne garantissent en aucun cas les performances futures. Ce document est élaboré à partir de sources que SG 29 Hausmann considère comme étant fiables et exactes au moment de sa réalisation mais qui n'ont pas été certifiées de manière indépendante. Toutes les informations contenues dans ce document peuvent être modifiées sans préavis. Ce document ne contient pas toutes les informations nécessaires et suffisantes à la prise de décision d'investissement. Avant toute décision finale d'investissement dans le produit financier visé dans ce document, l'investisseur doit prendre connaissance de l'ensemble des informations contenues dans la documentation réglementaire du fonds, et notamment du Document d'Informations Clés (DIC) en vigueur, disponible sur simple demande auprès de votre conseiller, sur le <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/> et le site de l'AMF ([HYPERLINK "http://www.amf-france.org"](http://www.amf-france.org)) ainsi que le prospectus en vigueur également disponible sur simple demande auprès de SG 29 Hausmann ou de votre conseiller. Nous vous invitons plus particulièrement à prendre connaissance des coûts et charges du fonds, qui ont une incidence négative sur sa performance, ainsi que des facteurs de risques spécifiques à ce fonds. L'investisseur potentiel doit également s'assurer de la compatibilité du produit avec sa situation financière, ses objectifs d'investissement, ses connaissances et son expérience en matière d'instruments financiers, son degré d'acceptation du risque et sa capacité à en subir les pertes ainsi que ses préférences en matière de durabilité des produits financiers. En conséquence, SG 29 Hausmann ne peut en aucun cas être tenue responsable, directement ou indirectement, de toutes les conséquences, notamment financières, résultant d'opérations sur instruments financiers conclues sur la base de ce seul document qui ne se substitue pas aux documents réglementaires et aux documents d'informations périodiques du fonds. L'accès au fonds peut faire l'objet de restriction à l'égard de certaines personnes ou de certains pays. Il ne peut notamment être offert ou vendu, directement ou indirectement, au bénéfice ou pour le compte d'une « U.S. person » selon la définition de la réglementation américaine « Regulation S » et/ou FATCA. Le présent document est émis par SG 29 Hausmann, société de gestion de portefeuille agréée par l'Autorité des Marchés Financiers sous le numéro GP 06000029, S.A.S au capital de 2.000.000 €, agissant sous la dénomination commerciale de Société Générale Investment Solutions (France), ayant son siège au 29 Boulevard Hausmann, 75009 Paris immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de PARIS sous le numéro 450 777 008. De plus amples détails sont disponibles sur le site de SG 29 Hausmann : <https://sg29hausmann.societegenerale.fr/fr/> N°ADEME: FR231725_01YSGB

CONTROVERSE

Une controverse ESG peut être définie comme un incident ou une situation existante dans lesquels une entreprise est confrontée à des allégations de comportement négatif à l'égard de diverses parties (employés, fournisseurs, collectivités, environnement, actionnaires...) L'objectif de la recherche sur les Controverses ESG est d'évaluer la gravité de ces situations. Pour chaque émetteur, la notation ESG s'accompagne d'un indicateur de controverse :

 **Drapeau Vert** : indique des litiges moins importants ou que rien n'est à signaler.

 **Drapeau Jaune** : indique un litige qui mérite d'être signalé.

 **Drapeau Orange** : indique un ou plusieurs litiges sévères récents et qui toujours d'actualité.

 **Drapeau Rouge** : indique au moins un litige sévère.

L'indicateur de controverse se traduit en note de controverse :
Rouge 0 - Orange 1 - Jaune 2 à 4 - Vert 5 à 10

REVENUS À IMPACT POSITIF

L'exposition des revenus aux solutions d'impact durable reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises sont exposés aux produits et services qui contribuent à résoudre les grands défis sociaux et environnementaux du monde. Il est calculé comme une moyenne pondérée, en utilisant les pondérations du portefeuille ou de l'indice et le pourcentage de chaque émetteur sur les revenus générés par Sustainable Impact Solutions. Pour être éligible à la contribution, un émetteur doit respecter des normes ESG minimales.

COUVERTURE MSCI

La notation ESG MSCI ne couvre pas la totalité des émetteurs, il est ainsi important d'afficher le taux de couverture pour appréhender la notation. Sur ce document, la couverture de la notation est affichée en nombre et en pourcentage (nb/%), c'est-à-dire le nombre de valeurs couvertes sur la totalité du portefeuille.

INDICATEURS D'IMPACT

Les indicateurs d'impacts permettent de rendre compte de manière pertinente et pérenne l'engagement environnemental, social et gouvernemental de nos investissements. Les quatre indicateurs affichés ne constituent pas une liste exhaustive, ils ont été choisis par la société de gestion.

- Revenus des solutions à impact durable : reflète la mesure dans laquelle les revenus des entreprises contribuent à résoudre les grands défis environnementaux du monde
- Membres indépendants au Conseil d'Administration : présence de personnes indépendantes au sein des conseils
- Femmes au conseil d'administration : présence de femmes au sein des conseils